

Ce document du Syndicat du Génie Climatique de Paris et de sa région, mis au point par un groupe de travail issu de la Commission fumisterie, est consacré à la réglementation technique "Conduits de Fumée".

Le premier chapitre, classé par rubriques, rappelle, sous forme synthétique, les règles à observer pour :

construire, rénover et entretenir

les conduits desservant des installations de combustion.

En regard de chaque définition se trouve la référence de l'article correspondant du ou des textes réglementaires pouvant être consultés.

Le second chapitre contient un ensemble de textes réglementaires reproduits dans leur intégralité ou expurgés pour ne laisser subsister que l'essentiel.

L'entreprise, pour disposer d'un document parfaitement exploitable, devra le compléter par l'adjonction des DTU (*) suivants :

- DTU N° 24.1 Travaux de Fumisterie** (mars 1976) Norme homologuée NF P 51-201 (dont la révision est en cours).
- DTU N° 61.1 Installations de Gaz** (avril 1982) **avec les errata et additifs 3 et 4 "ATG B 84 de juin 1996" NF P 45-204** (dont la révision est en cours).
- DTU N° 65.4 Chaufferies au Gaz** (février 1969) **avec les additifs n°s 1, 2 et 3** (dont la révision va être entreprise).
- DTU N° 24.2.1 Cahier des clauses techniques applicables aux cheminées à foyer ouvert équipées ou non d'un récupérateur de chaleur utilisant exclusivement le bois comme combustible** (novembre 1990). Norme homologuée NF P 51-202.
- DTU N° 24.2.2 Cahier des clauses techniques applicables aux cheminées équipées d'un foyer fermé ou d'un insert utilisant exclusivement le bois comme combustible** (novembre 1990). Norme homologuée NF P 51-203.
- DTU Norme P 51-701 Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel** (décembre 1975).
- DTU N° 24.2.3 Cheminées équipées d'un foyer fermé ou d'un insert conçu pour utiliser les combustibles minéraux solides et le bois comme combustibles** (février 1995). Norme homologuée NF P 51-204-1.

Destiné à fournir aux entreprises une référence à la quasi-totalité de la réglementation, ce document permettra aux personnes participant à l'acte de construire ou au maintien du patrimoine de prendre conscience que la "fumisterie de bâtiment" reste un domaine technique complexe que seules les entreprises qualifiées pour cette activité sont susceptibles d'appréhender.

La Commission fumisterie
du Syndicat du Génie Climatique
de Paris et sa région,
avec la participation de l'U.C.F.
et du C.o.S.T.I.C.

(*) Ces documents (DTU) sont disponibles au C.S.T.B.,
4, avenue du Recteur Poincaré - 75782 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 40 50 28 28

SOMMAIRE

Chapitre 1

Utilisation des conduits de fumée	5
Définition des types de conduits	6
Matériaux	9
Caractéristiques dimensionnelles des conduits	11
Construction	13
Récapitulation des dispositions et textes à consulter	19
Travaux d'adaptation et de rénovation des conduits de fumée	21
Mise hors service des conduits de fumée	27
Conduits individuels ou collectifs (shunt) réalisés avant le 14 juin 1969	28
Ramonage des conduits de fumée et de ventilation	29
Entretien des appareils	33
Entretien des conduits de fumée et appareils	34
Établissements recevant du public (E.R.P)	35

Chapitre 2

Arrêté du 22 octobre 1969	39
Arrêté du 20 juin 1975 modifié	43
Arrêté du 23 juin 1978	55
Arrêté du 2 août 1977 modifié	75
Prescriptions applicables aux conduits "Alsace"	120
Arrêté du 24 mars 1982 modifié	123
Arrêté du 25 avril 1985 modifié	129
Arrêté du 20 novembre 1979 modifié "Règlement sanitaire de Paris"	133
Ordonnance de Police de la Ville de Paris du 5 mai 1975	161
Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 13 janvier 1998	174
Circulaire DGS/VS 3 n°98-226 du 24 avril 1998	175
Annexe - Modèle de certificat d'essai de conduit de fumée	176